

Bernard Perard, engagé pour la sécurité



Bernard Perard, engagé pour la sécurité

Présent pendant les quatre journées de l'opération « Bouger en sécurité », Bernard Perard est intervenu dans plusieurs ateliers en tant que représentant de la Prévention Routière du Gers : les ateliers permanents comme le réactiomètre et le simulateur deux roues, le défi code et l'atelier « Gardons les bons réflexes » qui permettait de tester sa conduite à ses côtés, comme au temps où il était moniteur d'auto-école.



Plusieurs générations de Vicois ont en effet obtenu grâce à lui leur permis puisqu'il a exercé la profession de moniteur pendant plus de quarante ans.

Une fois à la retraite, contrairement à ceux qui souhaitent tout oublier de leur vie professionnelle, ce fut pour lui une évidence que de rester sur le terrain.

Il s'est alors engagé dans la voie de la prévention, volet que par manque de temps il ne pouvait pas suffisamment aborder à son goût quand il enseignait la technique de la conduite à ses élèves.

C'est donc un homme très investi et passionné, référent dans le Gers de la Prévention Routière, que nous avons rencontré.

Il nous a décrit ses nombreuses activités :

« J'interviens **en milieu scolaire** depuis la classe préparatoire jusqu'en terminale et BTS ainsi que dans les CFA et ce dans tout le Gers.

On s'occupe aussi des pistes vélo en classes de CM1 et CM2 que l'on couple avec du code de la route.

Au collège, on prépare les enfants aux ASSR 1 et 2 (attestation scolaire de sécurité routière) qui sont aujourd'hui obligatoires pour passer le permis de conduire.

Chacune est délivrée à la suite d'un contrôle de connaissances théoriques de sécurité routière effectué pendant le temps scolaire en classe de 5ème pour l'ASSR 1 et en classe de 3ème pour l'ASSR 2.

On intervient aussi **dans les entreprises**, Airbus, Air France avec toute une batterie d'ateliers comme les tests chocs, les simulateurs 2 roues, 4 roues, la voiture tonneau et des conférences sur la sécurité routière.

J'interviens aussi **dans les prisons**. J'ai souhaité faire ces interventions pour avoir un contact avec des jeunes qui ont eu un accident de la route et ont fini en prison et pour comprendre comment ils en étaient arrivés là, très souvent parce qu'ils ont provoqué un grave accident alors qu'ils étaient sous l'emprise de l'alcool ou du cannabis.

Le dernier jeune que j'ai vu était un « bac plus sept » condamné à 6 mois de prison et à indemniser à vie sa victime handicapée de 300 euros par mois. Cet accident en quelques secondes a donc bouleversé complètement sa vie.

Quand j'interviens dans le milieu scolaire, je mets en garde les élèves sur les risques encourus et je leur montre par ce type d'exemple que le pénal peut avoir de lourds retentissements sur leur vie professionnelle car cela figure sur leur casier judiciaire.

D'ailleurs, je leur propose souvent un atelier « alcool » : je leur démontre en utilisant différents types de verres qu'ils ont en fait consommé quatre verres alors qu'ils pensaient n'en avoir bu que deux !

Ce qui me perturbe beaucoup actuellement, c'est de constater que dans une classe de collège, 50 % des élèves avouent avoir déjà fumé du cannabis !

J'interviens aussi en tant que **IDSR (intervenant de sécurité routière)** dans le cadre d'accidents mortels.

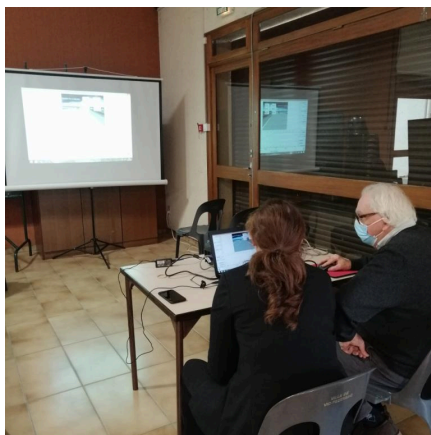
Notre travail est d'essayer de comprendre ce qu'il s'est passé en allant sur les lieux, en rencontrant la famille et, par le biais d'un rapport, de tenter d'apporter des solutions pour qu'un accident ne se reproduise pas sur un lieu donné ou dans des circonstances analogues.

On peut par exemple préconiser la mise en place de rails de protection, l'enlèvement d'un dos d'âne ou des modifications sur les véhicules.

Depuis 1971, j'ai vu plus de 200 papas et mamans qui ont perdu leur enfant dans un accident de voiture : c'est là que je puise la motivation de mon engagement en faveur de la sécurité routière.

Le tout répressif n'est pas la solution, il faut faire de la prévention et dès le plus jeune âge »

Pour le Journal du Gers, nous avons testé le **réactionmètre** qui va évaluer notre capacité à réagir en cas de danger quand on est au volant.



En préambule, Bernard nous explique qu'entre la perception et l'action, il s'écoule en moyenne 1 seconde pour un conducteur attentif et en bonne condition.

Il nous donne une astuce : multiplier par 3 le premier chiffre de la vitesse. Par exemple, si je roule à 80 km/h, ce sera 24 mètres.

Sur l'autoroute, cette distance de sécurité est matérialisée par les bandes blanches.

Mais sur les autres routes, c'est à nous d'évaluer cette distance et c'est plus facile quand on a l'expérience de la conduite.

Il nous explique aussi qu'en laissant de l'espace, on se protège devant mais aussi derrière de la voiture qui nous suit de trop près.

Le réactionmètre nous met en situation de conduite : nous sommes confrontés à l'écran à une situation d'accident. Il nous est demandé de freiner dès qu'on sent le danger

Temps de réaction, distance de freinage et vitesse au moment de l'impact s'affichent à l'écran.

Le logiciel permet de modifier les paramètres du conducteur (état de vigilance, fatigue, alcool...), de vitesse...

Cet appareil permet de détecter des problèmes de vue : le temps de réaction va être très bon avec un obstacle au loin mais beaucoup plus long pour un obstacle latéral par exemple pour quelqu'un qui a un champ de vision rétréci.

Bravo à Bernard pour son engagement et son investissement !

Belle opération que "Bouger en sécurité" à encourager et à renouveler !